

Service du développement territorial
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Lausanne, le 14 août 2013

U:\1p\politique_economique\consultations\2013\POL1344_consult_agglo.docx/PHG/ama

Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 22 juillet dernier concernant l'objet mentionné en titre et vous remercions de nous consulter à ce propos.

L'Arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2015 détermine les projets d'agglomération de 2^e génération qui ont été jugés aptes à recevoir un financement de la Confédération. Dans le canton de Vaud, sur les cinq dossiers présentés, deux (Rivelac et Chablais, intercantonaux tous les deux) ont reçu une évaluation insuffisante et ne devraient donc bénéficier d'aucune contribution fédérale. Les projets d'agglomération de Lausanne-Morges et d'Yverdon ont en revanche été acceptés et recevront une aide à hauteur de 35% (135,19 millions au maximum pour le premier et 10,94 millions pour le second). Le Grand Genève, qui comprend le district de Nyon, obtient de son côté un taux de contribution de 40%, soit un maximum de 197,6 millions de francs.

Au niveau fédéral, 41 dossiers avaient été présentés et 35 ont été retenus. Le montant total du crédit qui sera libéré à partir de 2015 est de 1,557 milliard de francs. Dotés de 6 milliards de francs, les fonds disponibles pour les infrastructures de transport dans les villes et les agglomérations (tirés du fond d'infrastructures formellement créé en 2008) diminuent rapidement. Une fois ce programme achevé, il ne restera que 370 millions de francs pour le programme en faveur du trafic d'agglomération suivant. Des mesures d'un montant de 1,4 milliard de franc sont toutefois d'ores et déjà prévues pour 2019. Le rapport destiné à la consultation souligne à ce titre que de nouveaux apports financiers seront nécessaires, et ce même si la totalité des crédits libérés dans le cadre du programme actuel ne sont pas libérés.

De manière générale, la CVCI soutient les investissements dans les infrastructures. Ces dernières font parties des conditions-cadres indispensables au bon fonctionnement des activités économiques, particulièrement dans le domaine de la mobilité. Il y a un besoin de rattrapage évident dans notre canton. A ce titre nous saluons le fait que les agglos de Lausanne-Morges et d'Yverdon aient été retenues pour recevoir une contribution fédérale.

Nous estimons en revanche que les dossiers de Rivelac et du Chablais devraient être reconsidérés afin d'être intégrés dans ce programme. L'évolution démographique a également été forte dans la région veveysanne ainsi que dans l'agglomération constituée par Aigle-Monthey.

Les projets d'amélioration de la mobilité présentés par les responsables de ces deux dossiers méritent d'être réexaminés. Avec leurs réserves de terrains et leur positionnement sur (ou proche) de l'Arc lémanique, ces deux pôles géographiques sont en effet appelés à poursuivre leur développement ces prochaines années. Il convient d'anticiper.

Concernant le financement additionnel futur destiné aux programmes en faveur du trafic d'agglomération, la CVCI en soutient le principe. La mise à niveau des infrastructures est en effet indispensable pour que la Suisse maintienne son attractivité. Il s'agit d'une tâche prioritaire de l'Etat. Les problèmes de surcharge des réseaux routiers et des transports publics étant déjà manifestes depuis plusieurs années, il est nécessaire de planifier les aménagements à venir en tenant compte des dernières prévisions démographiques de l'Office fédéral de la statistique. Pour mémoire, ce dernier prévoit une augmentation de la population située entre 12 et 25% entre 2010 et 2035 au niveau national et de 22 à 26% au niveau vaudois. Il convient de ne pas répéter la sous-évaluation qui avait été faite lors de la dotation du fonds d'infrastructure, en 2006, et de s'appuyer sur des perspectives plus réalistes. Il convient également de trouver un moyen de financement additionnel qui soit économiquement raisonnable.

En conclusion, la CVCI soutient l'arrêté soumis à consultation, mais demande que les projets valdo-valaisan du Chablais et valdo-fribourgeois de Rivelac soient réévalués et intégrés dans ce programme en faveur du trafic d'agglomération. Elle estime par ailleurs qu'un financement additionnel est nécessaire pour la poursuite de cette politique d'investissement dans les infrastructures des agglomérations.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos commentaires, nous vous prions d'agrèer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE



Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint



Philippe Gumy
Responsable communication